

## Elaboration du plan de développement de compétences /Plan de Formation

Depuis le 1er janvier 2019 le Plan de Développement des Compétences (PDC) remplace le plan de formation. Il permet aux salariés de suivre des actions de formation à l'initiative de leur employeur, par opposition aux formations qu'ils peuvent suivre de leur propre initiative grâce à leur Compte Personnel de Formation (CPF). **"L'employeur doit assurer l'adaptation de ses salariés à leur poste de travail et veiller au maintien de leur capacité à occuper leur emploi, au regard notamment des évolutions technologiques"**. Pour cela, il doit leur proposer des formations prévues dans le cadre du plan de développement des compétences.

**Voici ce que je vous propose de façon modulaire pour vous accompagner dans cette démarche:**

CÉCILE BOURDON

ENSEMBLE, ÉLARGISSONS  
VOTRE HORIZON



> Collecter les informations pour:

\*comprendre , apprécier l'environnement de travail, intégrer la politique de formation

\*consulter les enjeux stratégiques (déployer certaines activités, perfectionner ou mettre à jour certaines méthodes de travail, acquérir de nouveaux marchés ou proposer de nouveaux services...)

\*identifier les besoins d'évolution des compétences pour les équipes (par des entretiens individuels et/ou collectifs, par la prise en compte des entretiens individuels annuels réalisés avec le responsable...=.

\*cerner les moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs

> Partage de l'analyse avec les différents acteurs de la politique de formation/ préconisation des objectifs de formation

>> validation des orientations de développement de compétences, de l'ingénierie de formation

>>> formalisation de la commande au regard de l'analyse et des préconisations



> Prioriser les besoins, les transformer en objectifs puis en actions de formations

>> Adapter le plan de formation au regard des moyens existants

>>> Réaliser les cahiers des charges des actions de formation

>>>> contractualiser avec les organismes de formation

> Le bilan est un document descriptif et explicatif. Il fera apparaître les points forts et les points faibles de l'action de formation.



Tarifification selon la taille de votre organisation de travail et la prestation que vous souhaitez

Cécile Bourdon

06 51 12 22 26

bourdon.cecile67@gmail.com

www.cecile-bourdon.fr